

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°26 Avril 2018



« LES FACTEURS SOCIAUX ORGANISATIONNELS ET HUMAINS »

L'Association MZC tout comme l'ASN* et IRSN* considère qu'il est nécessaire de faire progresser la réflexion et les travaux concernant la contribution de l'homme et des organisations du travail à la sécurité et sûreté des installations nucléaires. Les Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains (FSOH) sont l'ensemble des éléments des situations de travail et de l'organisation qui ont une influence sur l'activité de travail des intervenants. Quelles organisations doivent nous trouver entre les deux voies complémentaires d'atteinte de la sécurité et sûreté réglée et gérée qui repose elle seule, sur les capacités d'initiative des opérateurs, seuls ou en groupe, à faire face à l'imprévisible et à la variabilité naturelle du travail prescrit ?

*Autorité de Sûreté Nucléaire

*Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire

CAHIER D'ACTEUR MA ZONE CONTROLEE

NOTRE ASSOCIATION A POUR OBJET :

Nous favorisons via le site internet <http://www.ma-zone-controlee.com> l'échange entre les salariés des industries à risques (*Nucléaire – Chimique – Pétrochimique*) pour améliorer : la **sécurité** des interventions, la **sûreté** des installations, pour le **respect** des générations futures et celui de **l'environnement**.

Nous Informons de situations réelles de travail en toute transparence (Loi TSN 2006), pour la partager, afin d'améliorer significativement celles-ci.

L'Association est membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Informations (**ANCCLI**), à la Commission Locale d'Information (**CLI**) Framatome de Romans / Isère et à la Commission Locale d'Information des Grands Equipementiers Energeticiens du Tricastin (**CLIGEET**), d'autre demande d'intégration sont en cours.

QUI NOUS SOMMES ?

UN COLLECTIF DE SALARIE(E)S MILITANT(E)S STATUTAIRES ET SOUS-TRAITANT(E)S DE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE. CERTAINS D'ENTRE NOUS, SONT, OU PAS ADHERENTS, DANS DIVERS SYNDICATS NATIONAUX.

- ❖ **Nous** n'avons pas le même suivi médical que nos collègues statutaires d'EDF, d'ORANO, FRAMATOME du CEA,
- ❖ **Nous** prenons 80% des doses et sommes victimes de la majorité des accidents de travail (souvent non déclarés),
- ❖ **Nous** effectuons plus de 80% des activités sur le parc nucléaire,
- ❖ **Nous** multiples expositions professionnelles ne sont pas prises en compte dans le cadre d'une reconnaissance de pénibilité ! **Quelles** seront demain les conséquences sanitaires de ces expositions professionnelles ? Qui sera responsable de la prise en charge de ces futures pathologies lourdes ?
- ❖ **Nous** perdons au gré des marchés nos emplois et nos acquis sociaux.

La filière nucléaire n'est pas pourvoyeuse d'emplois durables puisque sans aucune garantie collective de haut niveau pour la rendre attractive vu les enjeux considérables à venir.



À travail égal, salaire égal sur le même lieu de travail !

Sous-traitances BAFOUEES = Sûreté MENACEE !

LE PARC NUCLEAIRE DANS UN CONTEXTE SANS PRECEDENT :

Une situation techniquement et financièrement préoccupante avec le renflouement de l'Etat de 9 Milliards/€ (EDF/Areva) et de l'affaire des forges du Creusot (falsifications documents) avec de gros composants déjà installés sur notre parc. A cela s'ajoute des conditions de travail dégradées pour l'ensemble des salariés de la sous-traitance qui in-fine impactent directement le niveau de sécurité et sûreté de toutes les installations où nous intervenons.

L'incident de la chute du générateur de vapeur à Paluel (31/05/2015) est un scénario qui n'a pas été envisagé par EDF lors de ces analyses de risques. (IRSN)

Les incessantes réorganisations dans toutes les entreprises afin d'optimiser leur rentabilité économique, ce fait principalement au détriment de la santé et mauvaises conditions de travail pour les 160 000 salariés de la sous-traitance !

NOTRE DEVISE :

*L'industrie nucléaire civile, que nous défendons, est celle de la **satisfaction** des besoins des peuples et non celle des actionnaires. C'est celle de l'**émancipation** sociale et non celle de la régression sociale. C'est celle de la **reconnaissance** de ceux qui la font vivre et non celle de leur mépris. Ce nucléaire civil là, ne peut évidemment exister et garantir sa sécurité et sûreté à tous, que dans la **démocratie, la transparence et le progrès social.***

Compte tenu des enjeux spécifiques de la filière et de l'extrême sensibilité du thème de la sous-traitance pour les médias et l'opinion publique, l'Association Ma Zone Contrôlée est une force incontournable de proposition d'amélioration.

NOTRE OBJECTIF :

Au-delà de la question « pour au **contre** le nucléaire », nous voulons essentiellement mettre le **salarié(e)** au centre des enjeux concernant la sécurité et la sûreté. **Nous estimons, qu'il ne peut pas y avoir un bon niveau de sécurité et sûreté nucléaire, avec des salariés qui ne servent principalement aujourd'hui que de variable d'ajustement à celle-ci.** Le salarié du nucléaire n'est pas le **maillon faible**, il est bien au contraire le **maillon fiable** de cette industrie. Nos conditions de travail et de vie sont actuellement dignes d'une autre époque, il est temps de corriger durablement cela.

L'Association Ma Zone Contrôlée ne peut se faire à cette idée dangereuse de la banalisation de nos métiers et de celles de toutes nos expositions professionnelles (Rayonnement(s) Ionisant(s)/Amiante/Agents Chimiques Dangereux /Produits Cancérogène Mutagène Reprotoxique/Risques Psycho Sociaux) qui commence malheureusement autour de nous à faire déjà des ravages.

POURQUOI CETTE SOUS-TRAITANCE ?

Le recours à la sous-traitance par les exploitants nucléaires concerne différents champs d'activité, notamment :

- l'ingénierie de travaux neufs et de modifications ;
- la fabrication des organes et équipements ;
- les chantiers de travaux neufs et de modifications lourdes ;
- les chantiers de maintenance et de modifications légères ;
- l'entretien et le nettoyage ; l'assainissement , le démantèlement , le conditionnement et la gestion des déchets ;
- l'exploitation partielle de certaines installations

Voilà pourquoi toutes ces opérations peuvent contribuer à la dégradation du niveau de sécurité et sûreté attendu par TOUS ?

1/ Incapacité pour les exploitants **d'assurer complètement et durablement la surveillance** des opérations sous-traitées ainsi que la déficience de la traçabilité de nombreuses interventions. **L'exercice de la surveillance de tous les donneurs d'ordres est plus orientée « contrat » que « sûreté » !** (COFSOH)

2/ Le changement de titulaire de contrat pose des problèmes sérieux de transmission de compétences et ce d'autant plus que **les compétences en question sont plus faiblement présentes** maintenant chez **tous** les exploitants. (départ en retraite non remplacé – Plan de Départ Volontaire)

3/ La remontée d'information vers les exploitants sur l'état réel de leurs installations et sur les éventuelles difficultés rencontrées au cours des diverses opérations, en vue d'une amélioration continue et partagée sont **très largement insuffisantes**.

4/ Le choix des centrales d'achats de la **moins-disance** se généralise et favorise un milieu où **on a du mal à faire son métier correctement**. Ce dumping social est incontestablement contre productif ! Les non-qualités de maintenance progressent irrémédiablement (ASN).

5/ Le fait de signaler un écart génère du travail pour celui qui le signale et celui à qui il est signalé, sans aucune garantie bénéfique pour l'un et l'autre ! **« un bon professionnel n'a pas de problème ; s'il signale un problème, c'est parce qu'il est mauvais ? »**.

6/ La diversité des conventions collectives entraîne **une dégradation pour les salariés** de leurs conditions de travail et de leurs situations financières non définies dans le Cahier des Charges Sociales du Comité Stratégique de la Filière Nucléaire (2012). Pourtant, des Organisations Syndicales ainsi que plusieurs rapports parlementaires préconisent **l'instauration d'un statut spécifique** pour les salariés de la sous-traitance de la filière nucléaire.

7/ L'organisation de l'encadrement de l'entreprise sous-traitante est un enjeu essentiel. Compte tenu des difficultés de gestion du personnel (turnover important 30% an). **La présence effective d'un chef de travaux expérimenté pour chaque chantier est déterminante**.

Une attention toute particulière sur ce point devra être portée lors du Grand carénage, compte tenu de l'augmentation (X5) du nombre de chantiers envisagés.

QUEL RÔLE POUR LES SALARIÉS PRESTATAIRES EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE MAJEUR ?

La question, de l'efficacité et la robustesse de l'organisation à la gestion de ces situations inattendues, la formation et la préparation des équipiers de crise et du personnel en général .

La spécificité qu'est le recours à la sous-traitance sur le fonctionnement des organisations en temps normal, pose des problèmes juridiques précisément lors de ces situations d'urgences.

Comment remplacer les moyens humains de l'exploitant s'avérant finalement indisponibles le jour J ? Quel serait l'impact ? Un encadrement contractuel serait très utile dans un tel cas et il doit donc être établi rapidement.

Du point de vue du **droit des Installations Nucléaires de Base (INB)**, l'exploitant doit-il pouvoir mettre en oeuvre seul le Plan d'Urgence Interne (PUI) sans avoir recours à la sous-traitance ?

Rien n'est actuellement explicité dans le droit des INB à ce sujet !

Une crise nécessite l'élaboration de nouvelles règles de conduite (Lindemann, 1944). La gestion de crise vise la mise en place de structures et de dispositifs visant à rétablir une stabilité (Lagadec, 1988). Les exploitants doivent inclure les sous-traitants dans leur organisation de gestion de crise en raison des compétences acquises par les salariés sous-traitants.

Quelle connaissance fine et réelle des installations ont les intervenants de l'exploitant en situation de crise puisque, en temps normal, ce ne sont plus eux depuis longtemps (1990) qui font les activités de maintenance sur le parc ?

Notre proposition pour susciter et maintenir l'engagement de chacun, dans les activités à très haut risque pour nos concitoyens :

Nous savons de l'ASN et du REX de l'accident de FUKUSHIMA le rôle essentiel qu'ont tenu les salariés sous-traitants sur les sites en situation de crise.

L'accident nucléaire majeur inimaginable hier sur notre territoire est aujourd'hui une éventualité à laquelle nous devons tous ensemble, nous préparer.

Quelle organisation et quelle gestion locale du site dans une situation accidentelle et post-accidentelle ?

Nous estimons fondamentalement nécessaire que les salariés sédentaires des entreprises sous-traitantes, intègrent sur la base du volontariat les équipes des Plan d'Urgence Interne (PUI) des divers exploitants.

Les salariés de la sous-traitance ont acquis des compétences et connaissances des installations que certains exploitants ont eux perdu en partie à force de sous-traités. Nous pensons absolument nécessaire pour l'intérêt général d'intégrer dans le PUI les salariés qui seraient volontaires .

Nous déplorons que la sous-traitance encourage principalement le creusement d'inégalité de traitement, de droit et divise les salariés au lieu de les unir.

Nous préconisons l'instauration au niveau national d'un statut plancher spécifique pour cette catégorie de salariés qui en situation accidentelle et post-accidentelle, une fois officiellement reconnus, se mobiliseront pour minimiser l'impact en sachant faire preuve de **responsabilité professionnelle et d'engagement citoyen.**

Pour pouvoir faire face efficacement à une situation d'extrême urgence, il est pour notre Association primordial, d'arrêter ce dumping social qui dégrade incontestablement les conditions de travail in-fine le niveau de sécurité, de sûreté des installations où ces salariés interviennent quotidiennement.

« Contribution page 26 : Livre Blanc V (01/2017) ANCCLI gestion de crise et post-accidentelle »

COMMENT PLANNIFIER CETTE TRANSITION ENERGETIQUE A VENIR ?

1 / En favorisant l'exercice de la représentation du personnel

Les instances de représentation du personnel doivent jouer un rôle plus important en matière de sûreté, notamment en contribuant à la détection et au traitement des mécanismes favorisant le **silence organisationnel dans les entreprises sous-traitantes.**

2/ Comment réduire la part du nucléaire dans notre mix énergétique ?

La sortie du nucléaire ne créera pas du chômage de masse

puisque il faudra automatiquement construire, exploiter dans le même temps toutes ces énergies renouvelables à créer.

Le temps de mettre en sécurité toutes nos centrales et autres installations nucléaire sera long, très long.

Ensuite il faudra démanteler celles-ci et qui mieux que les salariés de la sous traitance pourraient faire cela ?

Celui qui connaît l'installation, celui qui connaît son historique, celui qui connaît les risques, celui qui a cette expérience professionnelle exceptionnelle, celui qui nous évite à tous un accident nucléaire majeur sur le parc .

Les salariés du nucléaire en place sont indispensables dans la transition énergétique si nous leur donnons les moyens de travailler et de remplir leurs missions .

L'humain qui d'abord doit être protégé n'est pas que celui qui est antinucléaire, l'humain qui doit être d'abord protégé n'est pas que celui qui est écologiste, l'humain qui d'abord doit être protégé n'est pas que celui qui habite et vit dans le périmètre de sécurité du PPI des 20 km.

L'humain qui d'abord nous protège pour l'heure et nous protégera encore toutes et tous demain, sera le salarié de la sous-traitance !

CONCLUSION :

Cette transition énergétique pour les énergies renouvelable et les énergies marines est une réelle opportunité de croissance pour notre pays. La dépendance à l'approvisionnement en uranium pour nos centrales nucléaires doit être réduite vu l'instabilité géopolitique actuelle. Retrouvons cette indépendance énergétique pour la sécurité de nos concitoyens.

*La production d'électricité d'origine nucléaire n'est socialement **pas acceptable** dans l'état pour personne puisque **LOW-COST ! Alors, injectons les 110Mds prévu pour le grand carénage dans les énergies renouvelable.***

*Alors chers collègues, chers concitoyens, agissons ensemble, approprions nous ce débat pour que **le seul nom durable** qui vaille soit celui de : **l'intérêt général humain.***